

Objet : Versement d'une subvention au RASED pour les années scolaires 2022 à 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
16 mai 2023

Date d'affichage :
16 mai 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoir(s) : 07
Votants : 25

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Jacques BERGERET, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Mylène BOYER-GRECO, Loredana MARION, Valérie RAVAUX, Myriam COLLET, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON

Éric LARDENOIS donne pouvoir à Éric MONFRAY

Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX

Murielle STOUFF donne pouvoir à Myriam COLLET

Gérard ROY donne pouvoir à Valérie RAVAUX

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir Marie-Chantal PESERY

Absents excusés :

Catherine VALLIN, Jérôme COLIN

Secrétaire de Séance : Sandrine BEHEM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une rencontre en octobre 2019 avec l'ancienne municipalité, la psychologue de l'éducation nationale et l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique appartenant au RASED de Trévoux ont présenté le fonctionnement du RASED et transmis un tableau récapitulatif et quantitatif de leurs interventions au sein des écoles (maternelle et élémentaire) de Reyrieux.

A cette occasion, il avait été présenté une demande de subvention annuelle (1€/élève) permettant de financer le matériel nécessaire à l'exercice des métiers éducatifs au sein de nos écoles.

À la suite des élections, la municipalité a été de nouveau démarchée en 2022 pour cette subvention mais une incompréhension au sein des services n'a pas permis de procéder au versement de cette subvention.

Dans ce cadre, et par souci d'équité, une demande étant adressée chaque année à l'ensemble des communes dans lesquelles le RASED intervient, Mme le Maire propose d'accepter de participer financièrement au RASED, tous les ans, le montant étant de 1 euro par enfant scolarisé sur la commune dans une école publique (maternelle et élémentaire). Le conseil municipal devant donc délibérer chaque année au vue des effectifs réels afin de définir la subvention à accorder par année scolaire.

Ainsi, Mme le Maire propose d'accorder une subvention au RASED au titre des exercices suivants :

- Année scolaire 2021 / 2022 : 455 €
- Année scolaire 2022 / 2023 : 474 €

Soit un total de 929€.

Mme le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention au profit du RASED au titre des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 de 929€ à l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole de l'Ain (OCCE) afin de participer financièrement au RASED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levée :

POUR : 25
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de neuf cent vingt-neuf euros (929 €) à l'office Centrale de la Coopération à l'Ecole de l'Ain au mois de mai 2023 pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 22 mai 2023

**Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN**



<p>Acte 001-210103222-20230522- 20230522DE05-DE.</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 02/06/2023</p>	<p>et de sa publication le 02/06/2023</p>
--	--	---